

MAIRIE D'OZAN

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRÉSENTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 OCTOBRE 2022**

Pour rappel :

Suite à l'entrée en vigueur, depuis le 1^{er} juillet 2022, des nouvelles règles de publicité des actes pris par les collectivités (ordonnance 2021-13-10 du 7 octobre 2021).

Le compte rendu du conseil municipal est supprimé et remplacé par un procès-verbal consultable au secrétariat de mairie.

Une liste des délibérations prises par le conseil municipal sera affichée à la place du compte rendu.

Délibération n° 2022/31 examinée le 21/10/2022 : **Tarif 2023 - Salle des fêtes et règlement d'utilisation**

Approuvée

Modification des tarifs de la location de la salle des fêtes pour les associations communales :

- Facturation de frais annexes d'un montant de 50 € l'hiver et de 20 € l'été et maintien de la mise à disposition gratuite
- Pas de modification du règlement d'utilisation de la salle

Délibération n° 2022/32 examinée le 21/10/2022 : **Tarif 2023 – Assainissement collectif**

Approuvée

Nouveaux tarifs : Part fixe 82 € HT, Part variable : 1,45 €/m³

Délibération n° 2022/33 examinée le 21/10/2022 : **Tarif 2023 – Occupation du domaine public**

Approuvée

Nouveau tarif fixé à 15€/mois avec branchement électrique.

Délibération n° 2022/34 examinée le 21/10/2022 : **Autorisation d'occupation du domaine public food-truck : « street food »**

Approuvée

Installation d'un food-truck le jeudi soir, montant de la redevance 10€/mois sans branchement électrique

Délibération n° 2022/35 examinée le 21/10/2022 : **Taxe d'aménagement : exonération des abris de jardin**

Approuvée

Les abris de jardin seront exonérés à hauteur de 80% à partir du 01/01/2024

Délibération n° 2022/36 examinée le 21/10/2022 : **Gestion du personnel : modification du tableau des emplois permanents**

Approuvée

Le tableau des emplois permanents sera modifié afin de permettre le remplacement de la secrétaire de mairie.

Délibération n° 2022/37 examinée le 21/10/2022 : **Passage au référentiel M57 : référentiel M57 et durée d'amortissement**

Approuvée

Passage au référentiel comptable M57 simplifié, durée d'amortissement de 5 ans, dérogation aux amortissements au prorata temporis

Délibération n° 2022/38 examinée le 21/10/2022 : **Contrat de maintenance : climatisation de la mairie**

Approuvée

Approbation de la proposition de l'EURL URBANO pour un montant de 95 € HT pour l'entretien du Groupe et 45 € HT par console

Délibération n° 2022/39 examinée le 21/10/2022 : **Contrat de maintenance : hotte de la salle des fêtes**
Approuvée

Approbation de la proposition de l'entreprise Bourgogne Hottes pour un montant de 390 € net.

Délibération n° 2022/40 examinée le 21/10/2022 : **Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public**
Approuvée

Nouveaux horaires d'extinction de l'éclairage public : tous les jours de 22h à 6h sur toute la commune et dans le centre bourg du dimanche au vendredi de 22h à 6h et le samedi soir uniquement de 1h à 6h.

Montant de l'intervention du Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain 750 € TTC

Délibération n° 2022/41 examinée le 21/10/2022 : **Désignation des membres du comité communal consultative du CPINI**

Approuvée

En raison des avancements de grade des sapeurs-pompiers, il est procédé à la nomination de nouveaux membres du comité communal consultatif

Autres points abordés :

- Maintien des tarifs relatifs à la gestion du cimetière
- Présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics : gestion des ordures ménagères et ORGANOM
- Présentation de l'estimation du reste à charge pour le changement d'un coffret d'éclairage public non conforme dans l'attente du plan de financement du Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain
- Demande de subvention du lycée Aubrac de Davayé pour la participation à un voyage scolaire d'un enfant d'Ozan – refus du conseil municipal
- Vie senioriale : demande d'utilisation de la salle du conseil une fois par mois pour des activités (jeux de société, jeux de cartes) – la salle sera mise à disposition le jeudi après-midi à titre gratuit
- Exposé sur l'église organisé le vendredi 28.10 à 20h dans la salle des fêtes
- Déco de Noël : ateliers réparation des décors existantes ou création de nouvelles avec l'aide financière du comité de fleurissement
- Bibliothèque : départ de la responsable au 31.12.2022. Après un appel à candidature auprès des bénévoles actuelles, la place reste vacante à ce jour. Si aucun responsable n'est trouvé, la bibliothèque devra fermer ses portes.
- Commission cimetière se réunira le 22 octobre pour nettoyer les tombes à charge de la commune
- Comptes rendus :
 - ✓ Assemblée générale du Sou des écoles : demande de la mise à disposition d'une salle à Ozan avec une armoire fermée à clé
 - ✓ Réunion d'enfouissement du réseau électrique
 - ✓ Baisse drastique des subventions octroyées par le Conseil Départemental (environ 15%)
 - ✓ Comptage des véhicules sur la RD1b : 276 véhicules/jour dont 13 poids lourds, vitesse moyenne 32,6 km/h